



GESTION DU LOCAL

Mise à disposition du local de Bled



Page 1 / 9

MISE A DISPOSITION DU LOCAL & PARTICIPATION AUX FRAIS



LES ACTIVITÉS ECLES SONT PRIORITAIRES (VOIR PLANNING ANNUEL DÉFINITIF)

ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE — LIMOGES VENTADOUR

2 ALLÉE DE L'ÉCOLE DE BLED, 87270 BONNAC LA CÔTE

eedf.limoges@gmail.com



<https://limoges.eedf.fr>



GESTION DU LOCAL

Mise à disposition du local de Bled



Page 2 / 9

COORDONNEES DU LOCAL DE BLED

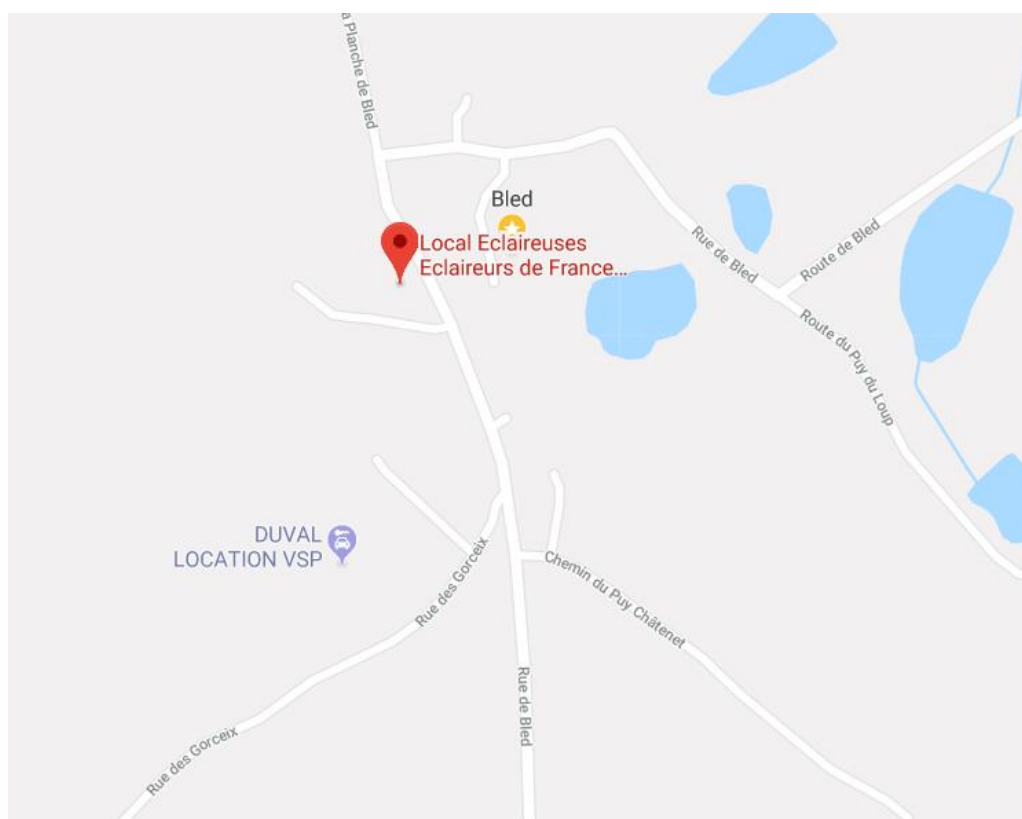
Local EEDF du groupe de Limoges

Eclaireuses Eclaireurs de France
2 allée de l'école de Bled
87270 BONNAC LA COTE

INTERLOCUTEURS

Google maps : W6VW+G2 Bonnac-la-Côte

PLAN



ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE — LIMOGES VENTADOUR

2 ALLEE DE L'ECOLE DE BLED, 87270 BONNAC LA COTE

eedf.limoges@gmail.com



<https://limoges.eedf.fr>



GESTION DU LOCAL

Mise à disposition du local de Bled



Page 3 / 9

PHOTOS DU LOCAL

EXTERIEURS



GRANDE SALLE



CUISINE



ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE — LIMOGES VENTADOUR

2 ALLEE DE L'ECOLE DE BLEU, 87270 BONNAC LA COTE

eedf.limoges@gmail.com



<https://limoges.eedf.fr>



GESTION DU LOCAL

Mise à disposition du local de Bled



Page 4 / 9

CONDITIONS POUR LE DEMANDEUR

POURQUOI ?

Le but est de proposer une contrepartie à l'engagement des bénévoles de l'association, et d'en faire profiter les adhérents. Il s'agit aussi de remercier par ce biais la bienveillante des habitants de Bled pour nos activités au sein du village.

QUI PEUT EN PROFITER ?

Tous les adhérents de l'association EEDF sont prioritaires (parents, responsables, enfants).

Les anciens éclés, les amis éclés, les habitants du hameau de Bled de confiance.

PRIORITE AUX ZECLES !

La réservation pour la mise à disposition du local n'est possible que si les dates d'activités des éclés prévues dans le local de Bled sont figées (voir planning annuel). Chaque demande est proposée à l'équipe de groupe pour acceptation.

PLANNING ANNUEL DES ACTIVITES ECLES

Les dates des activités sont généralement planifiées en début d'année scolaire et confortées en début d'année civile (voir planning sur <https://limoges.eedf.fr/>).

CONTRAINTES

Aucune mise à disposition du local ne doit coûter à l'association à minima, voire même si possible dédommager le groupe pour l'investissement matériel et humain qui la rend possible, au profit de nos activités de scoutisme.

Ne pas faire d'activités commerciales.

Respecter le code civil et pénal.

Le local étant au cœur du village, aucune gêne envers les voisins ne peut être acceptée (Eviter les soirées avec risque de musique forte et tardive par exemple).

MODALITES

Réservation de la date auprès du responsable de groupe.

Faire un contrat de mise à disposition du local, suivant tarif convenu à l'avance.

Transmettre une attestation d'assurance de type « garantie responsabilité civile occupation de locaux occasionnels »

Rendre le local dans le même état de propreté et de fonctionnement qu'à l'arrivée.





FONCTIONNEMENT (EEDF)

PARTIES DU LOCAL CONCERNÉES

Extérieurs autour du bâtiment et préau.

Grande salle

Cuisine collective

Toilettes

(Les autres pièces contiennent du matériel de scoutisme et sont fermées)

INTERLOCUTEURS

La réservation se fait auprès du responsable de groupe EEDF de Limoges :

Claire GRIMAUD – clairettegrimaud87@gmail.com – 06 66 46 52 69

Ou du responsable du local de Bleu :

Fabien MOREAU – fabien.moreau.roux@gmail.com – 06 33 01 28 00

LES CLEFS DU LOCAL

Un jeu de clef est mis à disposition par les éclés pour la durée de la réservation.

Un jeu est aussi à disposition à Bleu chez l'habitant :

Chantal GAUCHER – 20 rue de Bleu, 87 270 BONNAC-LA-COTE

Sandrine LEROUX – 7 rue des Gorceix, 87 270 BONNAC-LA-COTE

MODALITES

La demande de mise à disposition du local est possible que si les dates d'activités éclés sont figés dans la période concernée.

Prendre les coordonnées du demandeur (Nom, Prénom, Téléphone).

La date est vérifiée libre sur le calendrier des activités éclés (site internet).

L'option de réservation peut être faite immédiatement.

Elle est soumise à vote lors de la réunion de groupe mensuelle.

La réservation est notée sur le calendrier des activités éclés (site internet).

EMPATHIE ECLES

Les activités éclés se terminent par un rangement et un nettoyage du local, notamment pour les parties communes (extérieurs, grande salle, cuisine et toilettes).



MISE A DISPOSITION

CONCRETEMENT

Les papiers de mise à disposition du local sont à télécharger sur le site internet du groupe de Limoges (<https://limoges.eedf.fr/>).

Les papiers, le paiement et les clefs sont remis en début de mise à disposition.
La caution et les clefs sont récupérés en fin de mise à disposition.

OUVERTURE DU LOCAL

Ouverture des volets.
Visite des lieux pour un état des lieux.
Fermer à clef les parties non mises à disposition.
Prendre connaissance des sorties de secours.
Monter l'emplacement du tableau électrique.
Mettre en route la chaudière si besoin.

FERMETURE DU LOCAL

Visite des lieux pour un état des lieux
Arrêter la chaudière !!!
Extinction de toutes les lumières.
Fermer les volets, correctement !
Mettre les poubelles dans poubelles extérieures.
Emporter son verre dans le container à verre, en bas du village.

PREVOIR POUR L'UTILISATEUR

Papier toilette
Bois de chauffage
Produits ménager
Etc.



GESTION DU LOCAL

Mise à disposition du local de Bled



Page 7 / 9

TARIFS POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS

TARIF DE BASE (Plein tarif non adhérents)

L'association se réserve le droit de refuser la mise à disposition du local.

	TARIF DE BASE (sans eau chaude et chauffage)	Avec eau chaude et chauffage (+20 €)
Réunion (2h00)	50,00 €	70,00 €
Journée	100,00 €	120,00 €
Week-end / Soirée	180,00 €	200,00 €
Journée supplémentaire	80,00 €	100,00 €

TARIF adhérents (1/2 tarif)

Etre à jour de son adhésion EEDF (valable du 1^{er} septembre au 31 août)

	TARIF DE BASE (sans eau chaude et chauffage)	Avec eau chaude et chauffage (+10 €)
Réunion (2h00)	25,00 €	35,00 €
Journée	50,00 €	60,00 €
Week-end / Soirée	90,00 €	100,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €	50,00 €

TARIF responsables d'unités (Lutins, Loux, Eclais, Aînés)

Gratuité en remerciement de leur engagement bénévole toute l'année !





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

IDENTITE DES PARTIES

Eclaireuses Eclaireurs de France, 2 allée de Bled, 87270 BONNAC-LA-COTE
M - Mme....., responsable du local de Bled

Mettent à disposition pour :

Association / Commune :
Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Autre personne à contacter si besoin :
.....

USAGE PRECIS DU LOCAL / OBJET DE LA MANIFESTATION

.....
.....
.....

DUREE DE MISE A DISPOSITION (Dates et heures)

Du :
Au :

MENTION DE LA CONTREPARTIE VERSEE

Montant de la caution (€) :
Montant de la participation aux frais (€) :

OBLIGATIONS DES PARTIES

Voir feuille des obligations des parties pour la mise à disposition des locaux



GESTION DU LOCAL

Mise à disposition du local de Bled



Page 9 / 9

OBLIGATIONS DES PARTIES POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

1- CONDITIONS GENERALES

L'utilisateur devra restituer en l'état les locaux et accès suivants qui lui sont mis à disposition :
SALLE - CUISINE - TOILETTES - PREAU

Il pourra disposer du matériel dont l'inventaire sera fait en collaboration avec le représentant des Eclaireuses Eclaireurs De France. Il utilisera les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, et des bonnes mœurs.

2 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'utilisateur reconnaît :

- Avoir souscrit à une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition ;
- Avoir pris connaissances des consignes de sécurité et s'engage à les appliquer ;
- Avoir procédé, avec le représentant des Eclaireuses Eclaireurs De France, à une visite et un état des locaux qui seront effectivement utilisés,
- Avoir constaté, lors de l'état des lieux, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et d'avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Une caution de 500 € sera exigée lors de la réservation. Les clés ne seront en aucun cas remises à l'utilisateur en cas d'absence de caution. Cette caution sera restituée après la visite des locaux et du contrôle du matériel mis à disposition si la totalité des exigences spécifiées (convention et règlement intérieur) a été respectée. Dans le cas contraire, cette somme sera encaissée par les Eclaireuses Eclaireurs De France pour dédommagement. Dans le cas où cette somme s'avèrerait insuffisante (dégâts importants), un titre de recette serait émis pour le supplément.

4 – EXECUTION DE LA CONVENTION

L'utilisateur sera responsable des dégâts, vols, détérioration du mobilier et de la vaisselle, du matériel et des bâtiments, ainsi que des accidents survenus lors de la mise à disposition de la salle et ce, jusqu'à sa restitution. L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur (joint en annexe) et s'engage à l'appliquer dans sa totalité. Nota : en cas de litige, les contestations seront réglées à l'amiable ou, en cas de désaccord, par la juridiction compétente.

L'utilisateur reconnaît avoir pris lecture de cette convention et s'engage à respecter l'ensemble des exigences décrites.

Fait à Bled le,

Eclaireuses Eclaireurs de France,

L'utilisateur,

